

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier
des Planteurs de Tabac de Loire-Inférieure, de la Société Mutuelle Agricole
des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
Organe du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central,
205.10 pour la Coopérative,
235.34 pour la Société Mutuelle,
147.18 pour la Confédération des Vignerons,
270.81 pour le Syndicat de Défense contre les Ennemis des Cultures.



LA MEDAILLE D'HONNEUR AGRICOLE vient d'être conférée aux personnes ci-après, en Loire-Inférieure : MM. Berrig Gustave, à Riaillé ; Dabouis Joseph au Grand-Auverné ; Maugeais Louis, à Saunay.

VENTE D'ETALONS : Au cours du 4^e trimestre 1934 ont été vendus à l'étranger, par les soins du Comité national de l'élevage, 62 étalons : 12 ardennais, 13 berrichons, 20 bretons, 2 normands, 15 percherons et 2 chevaux de concours (anglo-arabes). Ces animaux ont été achetés par l'Espagne, la Pologne, la Suède et la Tchecoslovaquie.

LA SARRE ET NOS PORCS : Depuis le 1^{er} septembre jusqu'au 11 décembre, soit en trois mois et demi, près de 14.000 porcs français ont été vendus en Sarre, ce qui a permis un certain allègement de notre marché.

LES QUANTITÉS DE FUMIER produites annuellement sont estimées comme suit, par tête : cheval, 7.500 kg.; bœuf, 7.500 kg.; vache laitière à l'étable, 12.000 kg.; vache laitière au pâturage pendant le jour, 6.000 kg.; mouton à la bergerie, 600 kg.; porc, 1.500 kg.

POUR HÂTER L'ACHAT PAR L'ADMINISTRATION DES 125.000 HECTOS D'ALCOOL

A la suite de démarches faites auprès de l'Administration des Finances et par les groupes cidricoles du Sénat et de la Chambre, M. Dubois, administrateur des Contributions indirectes, a reçu une délégation des producteurs d'alcool de cidres et de pommes.

Afin de hâter la livraison à l'Etat des 125.000 hectos qui doivent être achetés de préférence en alcools de pommes ou de cidre, M. l'administrateur Dubois a pris la délégation de faire connaître aux distillateurs et souscripteurs éventuels que les offres doivent être faites immédiatement et adressées à M. le Chef du service des alcools, 8, boulevard Brane, Paris, auquel elles doivent parvenir avant le 31 janvier.

Ces offres seront régularisées par le 10 février prochain.

Un traitement nouveau de la cataracte ?

Un oculiste danois a, paraît-il, découvert un traitement tout nouveau de la cataracte. A la vérité, il l'a trouvé par hasard.

Il avait dans sa clinique, à Copenhague, un individu atteint d'une double ophtalmie cataractale qui résistait à tous les traitements. Le malade était menacé de cécité complète.

Or, dernièrement, ce malade fut piqué à la paupière gauche par une abeille et le lendemain, en se réveillant, il constata qu'il voyait parfaitement de cet œil que la lumière du jour n'éblouissait plus. Que fit le docteur ? Il se procura une autre abeille et fit piquer son client à la paupière droite.

Aujourd'hui, cet homme, qui avait déjà fait le sacrifice de sa vue, a recouvré l'usage de ses deux yeux. Il voit comme à vingt ans.

Vente directe du Producteur au Consommateur

Un cultivateur de Saint-Ouen, M. Dompot, n'ayant pas trouvé un prix suffisamment rémunérateur pour les animaux de son élevage, a entrepris de vendre directement aux consommateurs.

Mercrès, cet éleveur a vendu, au marché de Vitry-le-François, le rôti et les côtelettes de porc, 10 fr. le kilo ; la poitrine, 7 fr.; le lard, 4 fr. 50 ; le gigot de mouton, 14 fr. le kilo ; l'épaule et les côtelettes, 12 fr.; et la poitrine, 6 fr.

Les acheteurs ont été si nombreux, qu'un service d'ordre a dû être organisé.

Plusieurs animaux ont été débités en quelques heures.

Veut-on éveiller la colère paysanne ?

La grande presse parisienne connaît mal l'état d'esprit de la population rurale et elle ignore l'acuité de la crise qui sévit aujourd'hui en agriculture.

Rares sont les articles bien faits qui paraissent sur ce sujet. Il en est un cependant que nous devons signaler et qui constitue une heureuse exception. C'est celui qu'a publié, le 14 janvier dernier, le journal « Le Jour », sous la signature de M. Joseph FAURE, l'émiment président de l'Assemblée des présidents des Chambres d'Agriculture, assumant, ici, d'une plume vigoureuse, son rôle de défenseur de la profession agricole.

Nous reproduisons cet article in-extenso.

De Paris à la campagne et de la campagne à Paris, la pensée chemine lentement, les sentiments plus lentement encore. L'état d'esprit qui animait la capitale l'année dernière à cette époque était inconnu en province. Il a fallu de longs mois pour qu'il s'y propage. Les routes, les chemins de fer, le téléphone et la presse elle-même ne remplacent pas, à cet égard, cette sorte d'osmose lente qui fait la communion de tout un peuple sur les grandes questions nationales.

Aujourd'hui, nous assistons à un phénomène inverse à celui de l'an passé : c'est le Parisien qui ne comprend pas le cultivateur. La place de la Concorde est calme, mais les campagnes sont dans l'inquiétude.

Le grand public des villes n'a pas compris le sens des rassemblements qui se sont opérés le mois dernier au Palais de la Mutualité, lorsque les présidents et délégués des Chambres d'Agriculture sont venus, avec les représentants qualifiés des grandes Associations agricoles nationales et spécialisées, dire la détresse des producteurs et proposer les mesures nécessaires pour enrayer une crise sans précédent.

C'est l'honneur d'un journal comme « Le Jour » d'avoir rendu très exactement la physionomie des réunions du 10 décembre 1934, que nous avons qualifiées de « véritables Etats Généraux de l'Agriculture ».

Le président du Conseil a eu des mots durs et injustes pour nos groupements professionnels ; il a opposé, en plein Parlement, le « paysan modeste » à celui qui a « de hautes relations dans les Chambres d'Agriculture », comme si ces Chambres d'Agriculture, relevant du suffrage universel agricole, n'étaient pas l'émancipation de la paysannerie française !

Encore ces paroles pouvaient-elles s'expliquer comme une improvisation de séance ; mais nous avons vu M. Flandin, dans une interview qu'il vient d'accorder à un grand hebdomadaire parisien, déclarer : « Ce sont les potentats du blé que j'ai dû combattre pour faire aboutir la loi d'assainissement du marché agricole ».

Nous serions heureux de savoir

Importante Manifestation du « Front Paysan » à Beauvais

Une manifestation organisée par le Front paysan a eu lieu samedi à Beauvais. Les paysans et ouvriers agricoles y étaient convoqués avec les artisans et les commerçants, étaient venus rappeler leur solidarité avec les travailleurs de la terre. L'immense assistance adopta par acclamation un ordre du jour proposé par le bureau, dont voici le texte :

« Cinq mille paysans, réunis à Beauvais, le 19 janvier, après avoir entendu les orateurs, constatent que la politique du président du Conseil est orientée pour servir quelques intérêts privés dans un sens résolument anti-paysan ; déclarent que les cultivateurs, autant et même plus que quiconque dans la nation, désirent la fin du chômage qui est une plaie de la société ; constatent que le gouvernement entend, pour les besoins de quelques industriels, à l'exportation, ressusciter les luttes

de quels potentats il s'agit et à quel combat s'est livré le chef du gouvernement, sauf les mots injustes qu'il a eu pour les groupements de producteurs.

LA MISÈRE ET LA RUINE

Si quelques-uns peuvent penser que nous surestimons le mécontentement paysan, nous les invitons à aller faire un tour à la campagne ; qu'ils entrent dans les fermes, qu'ils se promènent dans les marchés et dans les foires, qu'ils interrogent et surtout qu'ils écoutent, ils verront si nous enlions ici la vérité. Le blé se vend aujourd'hui de 60 à 70 fr. les cent kilogrammes, à la production, moins de moitié du cours d'avant guerre, et quoique ayant baissé, le prix du pain n'est aucunement en harmonie avec la consommation ; les autres produits agricoles et de l'élevage ne se vendent pas mieux. C'est pour tous les cultivateurs et pour les jeunes en particulier — ceux qui se sont installés entre 1925 et 1932 — la misère et la ruine.

Au lieu d'apaisements nécessaires et de l'effort attendu pour atténuer leurs difficultés, ils voient, indignés, qu'on se moque de leurs associations ainsi que de leurs élus professionnels ; et ils entendent dire que cet abaissement des cours était nécessaire après les années de « prospérité inouïe » qu'ils ont vécues pendant l'inflation.

Ils sentent couramment que le grand bourgeois libéral qui préside à leurs destinées considère les producteurs agricoles comme simplement bons pour produire à vil prix les denrées nécessaires à la consommation nationale. Ses efforts d'organisation et ses inflations de crédit seront réservés à l'industrie et au commerce. Mais pour quels marchés ? Nous le demandons ici, en économistes. Car, si la moitié de la population française qui est attachée à l'agriculture se trouve ruinée, ce n'est pas elle qui ranimera un courant d'affaires auquel les débouchés extérieurs n'offriront, par ailleurs, aucune compensation.

LA COLÈRE PAYSANNE

Véritablement, si nous considérons les faits et les intentions, si nous analysons les actes et les paroles, il n'est pas excessif de dire que tout semble être mis en œuvre aujourd'hui pour susciter la colère paysanne.

Nos Associations professionnelles et les Chambres d'Agriculture ont toujours été le lien conciliateur entre le monde paysan et les pouvoirs publics. Bafouées par ceux-ci, elles seront doublement autorisées à prendre en main les revendications agricoles justifiées dans leurs formes les plus actives. Nous avons le sentiment raisonné de servir ici l'intérêt national dans ce qu'il a de plus légitime.

Joseph FAURE.

Un Brin de Causette...



Y en a qui sont nés sous une bonne étoile et pour qui la fortune venant en dormant, comme en un rêve.

— Par là, ceusses qui gagnent à la Loterie nationale !
— Dame point seulement ceux là. Y a encore des veinards qui se réveillent un beau matin millionnaires et qu'en tombent des nuages... Avez-vous point entendu parler des oncles d'Amérique, qui laissent des fortunes formidables à un parent éloigné, qui n'ont jamais connu ?

A preuve c'est le jeune mécanicien du nom d'Ugène Paris, qu'aitan tourneur aux usines de Billancourt et qui venant d'hérédité, de pus d'un milliard, d'un tonton d'Amérique ! L'historique vaut la peine d'être conté, ça se fait-y que pour donner des espérances à ceusses qu'ont des parents dans ces pays de cocagne :

A l'âge de 16 ans, son oncle avait quitté la terre de France, comme domestique et s'en alla voguer vers l'Amérique du Sud, puis l'Amérique du Nord. Y se fixa entre Jilly-Wood et San Francisco et commença par faire l'élevage des bétails. En quelques années tout le pays de Westminster était à lui, même qui se trouvait propriétaire de 50.000 têtes de bêtes à cornes, de dix-huit puits de pétrole et d'une quarantaine de millions de dollars ; Une paille comme on dit ! Vlà qu'après M. William Cowell, secrétaire particulier et exécutif testamentaire du riche propriétaire, annonça à M. Ugène Paris, que son oncle lui léguait tout ses biens. Le tonton précisait que son neveu devait point emprunter, ni rien acheter à crédit, avant d'entrer en possession de sa fortune.

M. Paris, qu'à 30 ans et tout ses dents, va cesser comme de juste son métier de tourneur et offrir une bonne tournée à ses copains d'ateliers. En attendant de filer toucher ce fabuleux héritage en Amérique. Milliardaire ! y a de quoi en perdre la boule, du soir au matin, pour un gars qu'aitan habitué à travailler de ses deux mains et qu'avant jamais géré une fortune. C'est lui qu'allant recevoir des demandes en mariage et des visites de banquiers ou démarcheurs, pour placer ses titres en toute sécurité ! Pourvu que ce riche « tourneur » finit point par avoir la tête tourneboullée, avec tout ce monde, la griserie des dollars, des cock-tails, des jolies femmes, des 50.000 bêtes à cornes, des dix-huit puits de pétrole, et des centaines de courtisanes ou de quinquailleurs !

Y a belle lurette qu'not' grand La Fontaine avait écrit sa fable du « Savetier et du Financier ». Ugène Paris s'en souviendra p'têtre ben un jour et regrettera son ancien métier... S'improuver point millionnaire qui veut. L'est possible que le neveu gaspille la fortune de son tonton, en moins de temps que l'autre a mis pour la gagner : C'est pas les facilités qui le manquent, ni les envies, ni les tentations !

Et pis, en conclusion de not' p'tite histoire, disons à ceusses qui seraient tentés de filer vers les Amériques — comme le tonton au gars Ugène — que les grosses fortunes ont eu leur temps ; que les « filons » de mines d'or ou d'autres métaux précieux sont terribles accapareurs ; que les puits de pétrole jaillissent point à tout bout de champ ; que les bêtes à cornes, la-bas comme chez-nous valent point chiquette ; qu'à la crise chez les fermiers et que seuls peuvent s'en tirer ceusses qui sont pient de courage, de bonne volonté et de persévérance. C'est déjà joli de gagner sa croûte par les temps qui courent, sans rien demander à personne.

maître Jeannot

coles et chambres d'agriculture octuement diffamés par un chef de gouvernement qui, à son manque de sang-froid, ajoute une ignorance totale de la vie paysanne ; formule le vœu de ne pas être contraints d'employer des moyens extra-légaux pour faire respecter leur droit à la vie dans le travail et la dignité.

Le Regroupement des Terres

La France est un des pays où la propriété rurale est la plus morcelée.

On ne se doute pas toujours jusqu'à quel point le sol est divisé dans certaines régions. Nous allons en donner quelques exemples au moyen de renseignements typiques fournis par le cadastre, ou par des enquêtes privées. Dans la commune de Gournay (Oise), un propriétaire de quarante hectares compte 1.945 parcelles, avec une distance de sept kilomètres entre les deux parcelles opposées. Un autre, près d'Esby, détient 250 parcelles, dont 32 encloses complètes, pour onze hectares. En Seine-et-Marne, dans l'Yonne, l'Aveyron, le Lot, il existe des pièces cultivées de vingt, quinze, douze, dix mètres de long sur deux de large et, de plus, ces lopins sont tellement enchevêtrés que certaines servitudes coutumières, telles le passage des charrettes de fumier et l'enlèvement de la récolte, pèsent, au profit d'un seul propriétaire, sur vingt autres.

Cet état de choses qui ne date pas d'hier, a fixé depuis longtemps l'attention. Dès le début du siècle, les Chambres d'agriculture signalaient qu'en tenant compte de l'ensemble des frais de culture (semences, engrais, récolte et transport, main-d'œuvre), ceux-ci, pour un quintal de blé, par exemple, augmentaient de 32 % quand la surface cultivée passait d'un hectare à 33 ares ; à 79 % quand elle tombait à 16 ares. Pour un quintal métrique de pommes de terre, les frais s'accroissent de 24,5 % quand la parcelle passe d'un hectare à 23 ares, de 46 % quand elle ne comporte que 16 ares.

C'est en face de constatations aussi décourageantes qu'on a été amené à envisager le regroupement ou remembrement des terres, qui consiste à rassembler par voie d'échanges les divers éléments d'une même propriété. Sans doute, les initiatives privées pouvaient et peuvent toujours effectuer à l'amiable ces regroupements, mais l'expérience a prouvé qu'en pratique, les opérations de ce genre, peu favorisées par l'individualisme excessif de nos ruraux et exigeant des marchandages compliqués, étaient fort rares. Aussi une loi du 27 novembre 1918, malheureusement ignorée de la plupart des cultivateurs, a-t-elle tenté d'organiser, sur une vaste échelle, ce remembrement.

Seulement, comme il arrive souvent, la complexité de l'opération en a fait disparaître le caractère pratique et a effrayé nombre des intéressés. En premier lieu, en effet, le but exclusif doit être l'amélioration de l'exploitation, clause évidemment justifiée, mais il faut encore que les propriétaires soient réunis en syndicats agricoles dans le cadre de la loi du 21 décembre 1926 ; qu'à l'assemblée générale se forme une majorité comprenant la moitié plus un des propriétaires et les deux tiers au moins des superficies cultivées, ou les deux tiers des propriétaires, représentant plus de la moitié des superficies. Quant l'assemblée a décidé, en principe, de procéder au regroupement, l'opération est faite sous l'opération de syndicats élus au scrutin secret par une assemblée générale convoquée par le Préfet. Les propositions des syndicats sont soumises à une Commission arbitrale présidée par le juge de paix et dont sont membres de droit un notaire du canton et les directeurs des Contributions directes, de l'Enregistrement et des Services d'agriculture. Le projet approuvé par la Commission arbitrale revient ensuite devant l'assemblée des propriétaires, et ce n'est qu'après un vote définitif, et la majorité indiquée plus haut, que les échanges prévus deviennent obligatoires dans les trente jours qui suivent, si aucun des intéressés ne s'est pourvu devant le Conseil d'Etat.

Malgré ces complications, justifiées en partie par la crainte d'une coalition d'intérêts lésant les petits propriétaires, le remembrement légal a été pratiqué ici et là, notamment dans la Somme, l'Oise, la Meurthe-et-Moselle. Dans ce dernier département, il a porté sur près de trois mille hectares répartis sur sept communes, et réduit le nombre des parcelles, pour 875 propriétaires, de douze mille à 4.360. On a compté que l'économie réalisée de ce fait, pour une propriété d'une contenance

moienne de douze à quinze hectares, était de l'ordre de 33 %.

Le remembrement exige, il est vrai, certains frais, environ 230 fr. à l'hectare. Mais l'Etat en assume une grande partie, environ les quatre cinquièmes, sous forme de subvention aux syndicats ruraux. C'est dire que dans moins de trois ans, ou si l'on veut, avant la quatrième récolte, les propriétaires des terres regroupées rentrent entièrement dans leurs débours.

On peut se demander, dans ces conditions, pourquoi la masse des cultivateurs manifeste cette répugnance à l'égard d'une mesure qui ne peut que revaloriser leur domaine. C'est que la légende s'est créée et répandue qu'il ne s'agissait là que de préparer la mort de la petite propriété et de ressusciter les grandes exploitations. Cette crainte, jointe à la multiplication des formalités qui a rebuté bien souvent les ruraux, fait que chaque fois qu'une Chambre d'Agriculture a tenté d'amorcer la création d'un syndicat, elle s'est heurtée à la méfiance et à l'obstruction passive des intéressés. Le maire d'une commune des Ardennes est même allé jusqu'à se plaindre à la Préfecture qu'on essayait « d'organiser le bolchevisme en obligeant les paysans à la culture collective ». On eut toutes les peines du monde à lui expliquer qu'il y avait un abîme entre les deux choses et que le propriétaire dont les terres étaient regroupées restait libre de se servir de la charrue à soc, pour labourer, de moissonner à la faux et d'user d'engrais naturels, comme par le passé.

Il suffit de signer un pareil état d'âme chez certains cultivateurs pour qu'on s'explique les difficultés d'application de la loi. Or, comme il ne saurait être question d'imposer le remembrement, on s'explique le peu d'importance des résultats obtenus.

C'est grand dommage et il serait désirable qu'une propagande appropriée fit comprendre aux petits propriétaires les réels avantages d'une telle réforme. C'est à leur raison qu'elle s'adresse et nulle ne sert mieux qu'elle leurs intérêts.

L.-D. ARNOTTO.

(Reproduction interdite.)

Chronique des Céréales

Quand le Gouvernement va-t-il faire appliquer sa Loi ?

Le marché des blés libres devait remonter ; il se traîne plus bas que les anciens cours gansiers à des prix de misère pour les producteurs : 62 à 70 francs. Coefficient 2,6 environ, soit la moitié du prix d'avant-guerre.

La vente des blés de report est encore presque complètement enrayée. Les contrôles relâchés ne jouent plus ou jouent mal. La situation des Groupements détenteurs est angoissante.

Meunerie et négoce restent aussi réservés aux achats. Attendent-ils que les prix soient encore plus effondrés pour agir ? — Est-ce une nouvelle manœuvre pour se libérer de l'emploi du blé de report ?

La fraude règne en maître sur le prix des blés reportés ; les rares affaires traitées, le sont entre 195 et 124 francs avec moyenne voisine de 115 francs. Mais le prix de 131 fr. 50 sert toujours de base au prix du pain.

La taxe de la farine reste bisé sur un taux d'extraction fantaisiste bien inférieur à l'extraction réelle.

Rien d'efficace encore du côté des entrées de riz. — Au nom de l'intérêt général, une poignée d'importateurs triomphent toujours, profitant à plein du régime absurde qui ruine les indigènes indochinois pour élever notre marché agricole.

Avec cette concurrence du riz les sommes énormes dépensées pour dénaturer le blé servent surtout à effondrer les céréales secondaires.

Le marché des farines est toujours désorganisé par la concurrence ruissant des exonérations abusives et



DESINFECTION DES VEHICULES SERVANT AU TRANSPORT PAR ROUTES D'ANIMAUX VIVANTS

Il est rappelé, une nouvelle fois, aux entrepreneurs de transports d'animaux vivants et à toute personne se livrant au commerce des bestiaux que la désinfection des véhicules a été réglementée par un arrêté préfectoral en date du 30 novembre 1932.

Souvent encore les voitures utilisées ne sont pas tenues dans un état de propreté satisfaisant. Il a été également constaté que des animaux sont chargés dans des véhicules ayant déjà servi à transporter d'autres sujets avant qu'il ait été procédé au moindre lavage et même sans que la paille ait été enlevée.

Les intéressés, s'ils veulent éviter des procès-verbaux, se conformeront strictement à l'arrêté du 30 novembre 1932 dont les dispositions essentielles sont :

- 1^o Déclaration des véhicules à la Préfecture (Services vétérinaires) ;
- 2^o Désinfection minutieuse des voitures, camionnettes et remorques après chaque voyage et avant tout réembarquement.

Cette opération comprend l'enlèvement des litières après arrosage avec la solution désinfectante, puis le lavage à grande eau avec brosse et grattoir du plancher, des parois, portes, etc., enfin l'application copieuse de l'un des désinfectants : eau de Javel (10 %), hydrate de soude ou crésyl (1 %), lait de chaux (10 %) ;

3^o Etiquette ou pancarte portant la mention du lieu et de la date de la désinfection ;

4^o Chaque véhicule sera porteur en permanence d'une provision de désinfectant et du matériel nécessaire à l'opération.

AGRICULTEURS !

Voulez-vous un conseil, un renseignement ?

Ecrivez-nous ou venez nous voir à nos bureaux.

mal délimitées. Blés libres et blés de report font les frais de cette anarchie.

Et nous ne parlons pas des achats par l'Etat. On revendrait sur leur organisation buresque...

Bref, la nouvelle loi, donne ses résultats ; et sur des points essentiels elle est aussi ouvertement violée que les précédentes.

Les feuilles commerciales ont beau s'efforcer ; chanter victoire en faussant les prix réellement pratiqués ; les faits sont là. Ils sont cruels pour les paysans.

Devant l'échec on tente une autre manœuvre : jeter des doutes sur l'existence de l'exécuteur et sur celle du report, pour s'en débarrasser, pour faire supprimer les garanties maintenues par la loi aux reporteurs.

Le Gouvernement a montré beaucoup de volonté pour faire voter sa loi, avec la meunerie contre la culture.

Les producteurs de blé lui demandent de déployer autant de volonté pour faire appliquer sa loi, même contre la meunerie.

S'il en est incapable, qu'il reconnaisse qu'on l'a trompé et répare son erreur.

La Liquidation des Blés reportés

Le Gouvernement vient enfin d'autoriser les groupements agricoles à vendre la cinquième tranche du report 1933 et à exporter, avec prime de 65 francs et attestations A E, les invendus de la quatrième tranche.

Ces mesures indispensables étaient réclamées depuis des semaines par l'opinion agricole. L'Union Nationale des Coopératives en avait

encore souligné la nécessité au Ministère de l'Agriculture, le 9 janvier.

Chacune des tranches précédentes avait pu être écoulée à peu près normalement en un mois. Il a fallu deux mois pour vendre les 2/3 de la quatrième tranche.

Du 15 juillet au 14 novembre la cadence journalière des ventes de report atteignait 71.000 quintaux; depuis cette date cette cadence était tombée à 18.000 quintaux par jour.

Le retard global des ventes dépasse actuellement 2 millions de quintaux.

A partir du 20 novembre, date des premières déclarations du Président du Conseil annonçant le retour immédiat à la liberté, le mécanisme d'écoulement des blés de report a été brusquement arrêté; il ne s'est pas remis en mouvement.

Actuellement, malgré les efforts de contrôle par les Contributions Indirectes, les ventes restent insignifiantes.

Aux difficultés résultant de la loi: écart entre le prix du blé reporté et du blé libre, abus des exonérations, s'est ajoutée la volonté d'une partie de la meunerie de faire échouer la liquidation du report.

Comment expliquer, en effet, qu'avec un pourcentage d'emploi obligatoire de 45 % il n'y ait pas d'achats importants?

Pour la meunerie une seule chose importe: obtenir la suppression de ce pourcentage ou tout au moins sa réduction massive.

Le Gouvernement ne vient-il pas de donner satisfaction aux meuniers en supprimant, jusqu'au 15 février, le pourcentage d'emploi de blés de stockage?

Pourquoi s'arrêter en si bonne voie?

Pour atteindre son but tous les arguments sont bons: on avait clamé, pendant des mois, l'énorme excédent de 25 à 30 millions de quintaux supérieurs aux 22 millions de quintaux de report sous contrats. Aujourd'hui, c'est une autre chanson: l'excédent ne serait peut-être pas si gros que cela? le stock reporté n'existerait peut-être pas complètement? n'aurait-il pas été enté? existe-t-il toujours? etc...

On insinue, on murmure, tout est bon pour nier l'existence du report.

On tire parti de fautes ou d'erreurs individuelles. Il en existe: l'Union des Coopératives comme l'A. G. P. B. n'a jamais cessé de réclamer des contrôles et des sanctions. Au sein de la Commission de Contrôle créée sur leurs demandes répétées, les représentants des producteurs ont sévi contre ces fautes en toute impartialité.

Pendant ce temps-là la Meunerie déclarait aux meuniers qui achetaient au-dessous du prix minimum, qu'elle prendrait à sa charge les amendes qu'ils pourraient encourir!

On s'indigne contre le remplacement des blés de 1933 par ceux de 1934; substitution normale permise par la loi du 24 décembre 1934.

N'insistons pas sur les attaques grossières, démagogiques, des fautes commerciales et journalières meuniers: « Potentats du blé », « fœdaux », etc...

Ils renchérisent sur les déclarations du Président du Conseil; ce n'est pas peu dire.

Partant d'un groupe de quelques grands spéculateurs de la Bourse de Commerce, de gros importateurs que M. Flaminio connaît encore mieux que les paysans, des innombrables meuniers de toute taille qui, depuis des mois, fraudent à plein, ces attaques contre les « potentats du blé » ont toute leur saveur...

Cette charge à fond de la meunerie contre les coopératives ne serait-ce pas pour détourner d'elle l'attention?

Sont-ils en règle avec la loi, tous ces vertueux meuniers qui ont acheté depuis deux mois 2 millions de quintaux de blé de report au lieu de plus de 5 millions qu'ils auraient dû acheter?

Les meuniers ont inspiré et appuyé tant qu'ils ont pu la loi Flaminio. Ils font tout, aujourd'hui, pour se soustraire à ses obligations.

Les groupements agricoles, avant le vote, ont critiqué la loi mauvaise. Une fois votée ils font ce qu'ils peuvent pour qu'elle soit appliquée.

Entre ces deux attitudes l'opinion publique apprécie.

Au milieu de cette explosion de démagogie, une chose reste certaine. Des groupements, confiants dans les promesses de l'Etat, ont conservé des stocks depuis 18 mois; leur action a évité l'effondrement des cours. Pendant qu'ils résistaient, d'autres producteurs non organisés pouvaient vendre.

S'il y a eu des abus, nous avons été les premiers à les dénoncer. Le Gouvernement n'avait, comme nous le lui demandons, qu'à contrôler. Il n'a encore qu'à le faire.

Mais des promesses ont été faites, le Gouvernement doit les tenir. Pour écouler les blés de report, le Gouvernement doit assurer l'application rigoureuse du pourcentage d'emploi par la meunerie.

Si, sur ce point, le Gouvernement se déclare impuissant à faire respecter la loi, il doit prendre en charge les blés invendus.

Les groupements agricoles avaient prévu les difficultés actuelles inévitables avec les imprudences de la nouvelle loi.

Ils n'admettent pas de payer aujourd'hui les fautes dont le Gouvernement porte l'entière responsabilité.

SUS AU MILDIU !

Bouillie Bourguignonne ou Bouillie Bordelaise

Chacun sait que dans la lutte contre le mildiou, la bouillie bourguignonne (au carbonate de soude) et la bouillie bordelaise (à la chaux) sont particulièrement économiques et d'une efficacité certaine. Mais laquelle préférez-vous et pourquoi?

Nombre de viticulteurs qui emploient la bouillie bordelaise, n'ont pas été sans remarquer qu'elle n'a pas toujours la même efficacité. On ne peut certes pas incriminer le sulfate de cuivre, produit que la grande industrie chimique livre à 98 % de pureté. La loi du 4 août 1903 exige, en effet, du vendeur qu'il fasse connaître à l'acheteur la teneur en cuivre du sulfate; de plus, l'emballage porte obligatoirement l'indication de la teneur centésimale du produit en cuivre pur. Mais la chaux est loin de présenter les mêmes garanties. L'ensemble des chaux livrées à la viticulture sont d'une composition extrêmement variée. La nature même très inconstante du calcaire et les procédés de calcination, d'efficacité très variable, en sont cause. Souvent le viticulteur paye, comme étant de la chaux, des matières inertes souvent nuisibles. Même les chaux spécialement préparées pour la viticulture et vendues comme extraordinaires pures, sont d'une pureté nettement inférieure à celle du carbonate de soude, et c'est pourquoi les bouillies bourguignones, à base de carbonate de soude, sont de plus en plus employées pour combattre le mildiou. Leur simplicité de préparation, leur adhérence parfaite, la grande résistance aux pluies, la répartition uniforme du cuivre suffiraient d'ailleurs seules à expliquer la préférence. Et il faut ajouter que le carbonate de soude évite le bouillage des jets et la brûlure des feuilles. Ces sérieux avantages justifient la popularité croissante des bouillies au carbonate de soude.

Gros blé, belles prairies, bon vin Avec les Engrais Saint-Gobain.

Les Foires au Miel

La Société d'Apiculture de la Loire-Inférieure organise de nouvelles foires au Miel, aux dates suivantes:

A Nantes, au pied du Château, le jeudi 31 janvier, les 1^{er}, 2 et 3 février.

A Saint-Nazaire, les 22, 23 et 24 février, sur la place Marceau.

A Châteaubriant, le 6 mars, devant l'Hôtel de Ville.

A Nantes, le 11 avril, journée du Miel à la Foire Commerciale.

Les Apiculteurs sont priés de se faire inscrire chez le Président de la Société: M. Etienne Giraud, au Landreau (Loire-Inférieure).

Destruction de la Bruche du Haricot et des Charançons des Céréales

Nous pouvons procurer à nos adhérents du TETRACHLORURE DE CARBONE, inoffensif et inflammable, remplaçant avec succès le sulfure de carbone, pour la destruction des insectes des grains.

Ce produit s'emploie exactement de la même façon que le sulfure de carbone et à la dose de 80 à 100 grammes par hectolitre de grain à traiter. La durée de contact entre les grains et les vapeurs du produit doit être d'au moins 72 heures. Le prix du Tétrachlorure est de:

En bidon de 1 kilo... 12 fr. le kilo
— 5 kilos... 11 »
— 10 kilos... 10 »

Prix départ usine. Remise à nos adhérents.

Ce prix est légèrement supérieur à celui du sulfure de carbone, mais il est compensé par l'absence de danger et de toxicité.



Superphosphate de chaux engrais de base

Une Grande Manifestation Agricole Internationale

Ce mois-ci se déroulera à Paris, au Parc des Expositions, la plus grande manifestation agricole internationale qui ait eu lieu jusqu'à ce jour.

D'abord le « XIV^e Salon de la Machine Agricole, qui est devenu le Marché mondial.

En même temps et au même endroit, auront lieu:

Le Congrès des Engrais et des Amendements;

Une Exposition spéciale des produits et appareils utilisés pour la Défense Sanitaire des Végétaux;

La Foire Nationale des Semences; Une Exposition d'Engrais.

Ces manifestations viennent au bon moment, à une époque où il faut se défendre et où l'Agriculture doit faire tout au monde pour réduire ses prix de revient, diminuer ses pertes.

Fumure des Cultures maraichères et des Petits Pois

Les maraichers ne « craignent » pas d'habitude les récoltes qu'ils obtiennent, mais ils savent qu'à égalité de soins, elles sont proportionnelles aux engrais employés.

Les fumiers abondants, bien préparés, complétés par des engrais industriels, procurent facilement des légumes de choix, précoces, et un fort rendement en argent. La disparition de ces attelages dans les villes et même dans les campagnes, a amené la pénurie du fumier dans les centres maraichers.

Néanmoins, sous l'influence de la demande, la culture des légumes ne fait que progresser, et aujourd'hui, sinon pour la consommation directe tout au moins pour la conserve, l'on cultive en plein champ de nombreuses plantes potagères. L'on ne peut évidemment espérer de bons résultats que si la fumure est appropriée à ce genre de culture.

Parmi les légumes cultivés ainsi sur une grande échelle, il faut citer à part les petits pois, à cause de l'importance de l'industrie de la conserve.

Le petit pois se sème, dans les régions à hiver doux à l'automne, ailleurs au printemps. Il ne lui faut pas de terres trop calcaires, chlorosantes, ou trop argileuses qui retiennent l'eau. La fumure organique lui est utile, à la condition qu'elle soit constituée par des matières bien décomposées (fumier très fin). Mais les engrais minéraux de choix lui sont indispensables. Garola, agronome réputé, l'a constaté et écrit: « La fumure du petit pois demande une fumure très assimilable ».

M. Joly a analysé les différents organes du pois et il a trouvé, notamment, que la « légumine » qui est comme la chair du petit pois, contient l'acide phosphorique et la potasse sous forme de phosphate de potasse. Aussi, les petits pois tirent-ils particulièrement profit des engrais qui renferment ce dernier corps.

C'est probablement parce qu'il remplit en particulier cette condition, que l'engrais complet Phosamo, obtenu par combinaison chimique, et non par simple mélange, a donné des résultats remarquables, aussi bien dans la région nantaise que dans la Finistère. Les petits pois fumés avec cet engrais Phosamo ont eu des fruits plus tôt que les autres et ils étaient encore en floraison et verts, alors que les autres commencent à jaunir.

D'ailleurs, tous les légumes fumés avec cet engrais complet Phosamo sont plus précoces, plus tendres, plus abondants et résistent mieux à la sécheresse que les légumes différemment fumés. Ils se conservent également mieux. Il semble donc que la composition de cet engrais complet, et ses propriétés correspondent bien aux nécessités des cultures maraichères.

Chères et qu'il est avantageux d'en faire un essai sérieux.

L. CASSARINI, Directeur honoraire des Services agricoles.

P. S. — Le Phosamo, normal, organique, riche en nitrique est en vente dans tous les dépôts du Syndicat.

La Vie Syndicale

Pontchâteau

Dimanche 27 janvier, à 9 heures du matin, salle de l'Hôtel Noblet, à Pontchâteau, réunion syndicale et conférence de défense agricole par M. R. Faivre.

Tous nos adhérents de la région sont cordialement invités et leurs amis seront les bienvenus.

Les Plans cadastraux

Voici les communes du département de la Loire-Inférieure où sont mis en service des nouveaux documents cadastraux (2, rue du Chêne-d'Aron, à Nantes):

La Boissière-du-Doré, Bonneœuvre, Bouée, Cheix, Chénéré, Corsept, Fercé, Fresnay, Juigné-les-Moutiers, Louisfert, La Marne, La Meilleraye-de-Bretagne, La Montagne, Mouais, Les Moutiers, Noyal-sur-Brutz, Le Pellerin, Petit-Auverné, Pouillé-les-Coteaux, La Remaudière, La Rouxière, Ruffigné, Saint-Géréon, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Saint-Léger-les-Vignes, Sainte-Luce, Saint-Même, Saint-Viaud, Le Temple-de-Bretagne, Thouré, Trans-sur-Erdre, Soulvache, Vuc.

Evitez la dévaluation PAR LES RATS ET LES SOURIS tuez-les sans danger avec VIRUS ROUGE de rats Pharm. Drog. — Amp. 450 — OLIVIER, Avignon

LES TEXTILES

Des renseignements qui nous parviennent les cours des textiles marquent une hausse assez sensible, comparativement aux cours de l'an passé.

Des adjudications pour les Administrations de l'Etat se feront prochainement et contribueront au raffermissement des cours.

Les chantiers de la Sarthe cotent actuellement de 300 à 330 francs, selon qualité. Ceux de la Vallée de la Loire devraient atteindre 350 à 380 francs.

Les lins cotent à Lille en francs belges, au kilo, suivant qualité: roux à terre, 6,75 à 8,25; lins blancs, 7 à 11; lins bleus, 8 à 11; supérieurs, 11 à 14; lins jaunes ordinaires, 8 à 14; moyens, 14 à 18; supérieurs, 18 à 25.

Des renseignements seront donnés au cours de la Foire aux Vins et au moment de la démonstration par les Agents de la Société Anonyme des Hauts-Fourneaux et Fonderies de Pont-à-Mousson, place Camille-Cavallier, à Nancy, constructeurs des appareils, auxquels on peut s'adresser dès maintenant pour conditions de fournitures et tous autres renseignements.

Oui, mais il faut à vos terrains Les Engrais complets St-Gobain.

Démonstrations de protection des plantes contre les funestes effets des gelées blanches

Une démonstration gratuite, à l'aide d'appareils nouveaux de protection contre les gelées blanches pouvant atteindre les vignes, les arbres ou autres cultures printanières, aura lieu le Dimanche 3 février 1935, vers 15 heures, à la suite de la Foire aux Vins de Saumur, à Saumur (Maine-et-Loire), au domaine viticole du Bois-Brard, propriété de M. E. Charbonneau, également négociant en vins, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, rue de Moc-Baril, à moins que les conditions atmosphériques n'imposent aux organisateurs le choix d'un autre lieu; dans ce cas, des indications très précises seront données aux personnes intéressées au péristyle du Théâtre de Saumur, où se déroulera la Foire aux Vins et où un appareil sera exposé.

Cette expérience de protection fumigène sera réalisée sous les auspices de la Municipalité de Saumur, de personnalités officielles agricoles du département de Maine-et-Loire et des départements limitrophes, à l'aide d'appareils très simples, très mobiles et surtout très puissants, susceptibles d'émettre des nuages artificiels propres, denses, collant et roulant bien au sol, inoffensifs pour l'homme, les animaux et les plantes; bien que provenant d'une réaction chimique.

Les essais, contrôlés scientifiquement, et les applications effectuées depuis quelques années ont confirmé l'efficacité du procédé; des différences de températures de l'ordre de 1,5 à 2,6 ont été enregistrées.

Le prix de revient de protection à l'hectare-nuit est relativement faible par rapport à la valeur des récoltes à protéger, qu'il s'agisse de vignes, d'arbres fruitiers, de cultures maraichères printanières; il peut varier de 50 à 75 francs.

Ces appareils sont susceptibles de couvrir des surfaces dépassant de beaucoup ce que l'on a pu obtenir jusqu'à maintenant avec des appareils à combustion ou autres procédés, et pouvant atteindre 10 hectares et plus.

Des renseignements seront donnés au cours de la Foire aux Vins et au moment de la démonstration par les Agents de la Société Anonyme des Hauts-Fourneaux et Fonderies de Pont-à-Mousson, place Camille-Cavallier, à Nancy, constructeurs des appareils, auxquels on peut s'adresser dès maintenant pour conditions de fournitures et tous autres renseignements.

Oui, mais il faut à vos terrains Les Engrais complets St-Gobain.

Les Engrais chimiques au Jardin

Pour que les plantes puissent se développer normalement il faut qu'elles trouvent dans le sol l'azote, l'acide phosphorique, la potasse et la chaux.

Le fumier apporte à la terre ces éléments et, en plus, la matière noire si utile par le rôle qu'elle joue dans la constitution du sol. Malheureusement depuis que les transports se sont motorisés le fumier est devenu rare et coûteux et les amateurs de jardins se sont demandé s'ils ne pourraient pas le remplacer par les engrais chimiques faciles à trouver, commodes à employer.

A cette question nous répondrons que le fumier reste le roi des fertilisants, qu'on ne peut s'en passer totalement parce que seul il peut apporter à la terre l'humus qui lui est indispensable. Toutefois les expériences ont prouvé que dans un terrain ayant été abondamment fumé au fumier et riche par conséquent en humus, on peut, pendant trois ou quatre ans, fertiliser la terre uniquement par des engrais chimiques.

Les plantes, avons-nous dit, ont besoin d'azote, d'acide phosphorique, de potasse et de chaux. Mais il est évident que leur nourriture varie avec les espèces. L'apport des éléments précis devra donc nécessairement être subordonné à la nature de la plante cultivée. Les engrais chimiques employés en horticulture sont des mélanges renfermant les quatre éléments exigés par les plantes mais dans des proportions très variables suivant les besoins des plantes auxquelles ils sont destinés.

On peut classer les légumes en trois grandes catégories que nous allons successivement étudier au point de vue de leurs exigences en éléments fertilisants:

1^o Légumes cultivés pour le feuillage: salades, choux, épinards, oseille, poireaux, etc. Ces légumes réclament une fumure riche en principes azotés. Au moment de la préparation du sol on enfouira par un raclage énergique les engrais suivants au mètre carré: sulfate d'ammoniaque ou cyanamide, 40 gr.; nitrate de chaux, 10 gr.; superphosphate de chaux ou scories, 40 gr.; chlorure de potassium, 15 gr.

2^o Légumes cultivés pour les racines ou tubercules: pommes de terre, carottes, navets, choux-raves, betteraves, salsifis, asperges, oignons, échalotes, etc. Ces légumes sont particulièrement sensibles à la potasse. On leur distribuera donc au mètre carré: sulfate d'ammoniaque ou cyanamide, 30 gr.; superphosphate de chaux ou scories, 50 gr.; chlorure de potassium, 30 gr. Voici deux formules spéciales pour pommes de terre que nous recommandons: 1^o Nitrate de potasse, 3 kilos; superphosphate de chaux, 4 kilos; sulfate de chaux, 3 kilos. 2^o Nitrate de soude, 2 kilos 400; sulfate de potasse, 4 kilos 800; superphosphate de chaux, 4 kilos 800. On répand environ 10 kilos par are que l'on enterre au printemps.

3^o Légumes cultivés pour la graine: pois, haricots, fèves, lentilles, etc. Les plantes de ce genre, ou légumineuses, ont le pouvoir de capter l'azote de l'air et de l'emmagasiner dans le sol grâce aux nodosités qu'elles portent sur leurs racines et dans lesquelles vivent des microbes fixateurs d'azote. Une légère fumure azotée suffira donc aux premiers besoins de la végétation. On leur appliquera au mètre carré: sulfate d'ammoniaque ou cyanamide, 15 gr.; superphosphate de chaux ou scories, 70 gr.; chlorure de potassium, 20 gr.

Il est parfois utile d'apporter en cours de végétation un supplément de sulfate d'ammoniaque ou de nitrate de chaux. On peut alors avoir recours à des engrais en dissolution qui sont distribués en même temps que les arrosages. Leur diffusion est ainsi plus rapide et plus uniforme. Deux précautions sont toutefois nécessaires. La solution doit être très diluée et contiendra au maximum une proportion de 2 pour 1000 d'engrais azotés, soit 2 gr. d'engrais par litre d'eau. La dose à employer par mètre carré sera d'environ 3 litres. L'autre part, au moment de l'épandage, on aura soin d'arroser le pied des légumes sans mouiller les feuilles. Si on ne peut faire autrement on fera suivre l'épandage de la solution par un arrosage copieux avec de l'eau pure afin de laver les feuilles.

Les engrais liquides sont à recommander pour les plantes florales à cause de leur effet immédiat sur l'abondance et le coloris des fleurs. Nous préconisons la solution suivante: Dissoudre 20 gr. (deux cuillerées à soupe) du mélange suivant dans un arrosoir de 10 litres d'eau: sulfate d'ammoniaque, 40 gr.; superphosphate de chaux, 40 gr.; chlorure de potassium, 20 gr. Ne jamais dépasser cette proportion de 2 pour 1000 et arroser les plantes une fois par semaine.

LE VIEUX JARDINIER.

Cafés Negrett GRILLES DU JOUR

Brûlerie Fernand Guilbaud Le Lion d'Or - NANTES

Machines Agricoles

Cultivateurs

A dents flexibles et socs reversibles ordinaires, dents plates ou étagées et pièces de renforcement des traverses extérieures.

MODELE REGULIER, dents intérieures, sur 3 traverses:

Avec avant-train à vis à 1 roue:	Largueur	4 leviers	2 leviers
5 dents.....	0 ^m 90	341 fr.	360 fr.
7	0 ^m 90	360 »	380 »
9	1 ^m 30	431 »	450 »
11	1 ^m 60	495 »	515 »

Avec avant-train à vis à 2 roues:

Largueur	4 leviers	2 leviers	
5 dents.....	0 ^m 90	370 fr.	390 fr.
7	0 ^m 90	390 »	410 »
9	1 ^m 30	460 »	480 »
11	1 ^m 60	525 »	545 »

Remise à nos adhérents et bonification de transport.

MODELE VIGNERON, dents montées sur 4 rangs, dont deux dents travaillant derrière les roues, mêmes prix que ci-dessus.

Pour les cultivateurs 9 dents et au-dessus, nous recommandons l'avant-train à 2 roues et 2 leviers.

Distributeurs d'Engrais

Modèle courant. Bonne construction. Garantie trois ans.

Largueur d'épandage	1 ^{er} 50...	1 ^{er} 75...	1 ^{er} 90...
	1.750 fr.	1.775 fr.	1.850 fr.

Supplément pour carter à bain d'huile des deux côtés: 100 francs. Nouveau fond mouvant avec étoiles à six branches. Majoration 150 francs.

Prix franco gares grands réseaux. Remise à nos adhérents.

Distributeur « L'Armoricain » combiné avec semoir à la volée, toutes graines pour deux sillons. Largeur 1^{er}50: 2.000 fr. Largeur 2^m: 2.200 fr.

Le même, sans semoir, pour l'engrais seul, réduction de 400 francs sur prix ci-dessus.

Remise à nos adhérents.

Distributeurs d'engrais pour vignes sur demande.

Herses à Chainons pour prairies

Pour déchausser les prairies, étendre les engrais, aérer le sol, enterrer les graminées, sarcler les blés, etc... Ces hermes, entièrement EN ACIER, sont énergiques et d'une solidité à toute épreuve. L'inégalité des dents, qui est de 70 ^m/m d'un côté et 45 ^m/m de l'autre, permet de travailler avec plus ou moins d'énergie. La barre arrière maintient bien les dents contre la terre. Après usage, elles sont remplaçables en desserrant un seul boulon.

Modèles renforcés à quatre rangs de chainons:

Largueur de travail	Nombre de chainons	Poids	Prix
1 ^m 30	18	70 kilos	350 fr.
1 ^m 60	22	85 »	425 »
1 ^m 90	26	99 »	495 »
2 ^m 20	30	113 »	565 »

Prix départ. Forte remise à nos adhérents. Autres modèles, plus forts ou plus légers, sur demande.

Herses Emaousseuses, avec dents EN FONTE trempée, à double effet, depuis 300 fr. Nous consulter.

Charrue décaillonneuse

Nouvelle charrue décaillonneuse articulée pour le déchaussement des vignes. Force, un cheval; simple, pratique, solide, ne causant pas de dégâts aux ceps. Avant-train mobile avec dispositif pour le rendre fixe à volonté. Roue avec disque anti-dérailleur, protecteur mobile.

Modèle courant, âge court... 310 fr.
— — — — — âge long... 310 »

Modèle renforcé, âge long... 330 »

Ces modèles, sans protège-ceps, réduction de 20 francs.

Prix départ. Bonification à nos adhérents.

Herses articulées en Z

Herses à 3 flèches par compartiment

Entièrement en acier livrées avec barres d'assemblage, volée d'attelage chaînettes centrales d'articulation.

Dents de:	13 ^m	15 ^m	17 ^m
2 comp., 30 dents.	44 k.	60 k.	69 k.
3 comp., 45 dents.	68 k.	92 k.	106 k.
4 comp., 60 dents.	92 k.	116 k.	143 k.

Prix du kilo: 2 fr. 50, départ usine.

Remise à nos adhérents et bonification de transport.

Tous autres modèles de herses à 2 et 4 flèches par compartiment.

Coupe-Racines

Tous modèles. Nous consulter.

Clapier pratique

Clavier pratique, solide et économique; armature entièrement en acier. Peinture deux couches de produit antirouille qui assure une préservation très longue des fers. Portes grillagées en fort fil galvanisé n° 8. Entourage en fibrociment épais et de bonne qualité absolument imputrescible.

6 cases de 0 ^m 50x0 ^m 55x0 ^m 70	Prix
	375 francs

Pour les particuliers et petits éleveurs, nous pouvons fournir un type 2 cases à 150 francs, ou 4 cases à 280 francs.

Tous ces prix s'entendent rendus franco, gare de nos adhérents, et remise syndicale.

Devis spéciaux et constructions de tout POULAILLER et VOLIERES sur demande. S'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes.

Herses Canadiennes

à patins, simples, robustes, à dents renforcées et étagées:

Nombre de dents	Largueur de travail	Poids	Prix avec mancherons sans roue
5	0.60	47 kil.	188 fr.
7	0.70	59 »	236 »
9	0.90	70 »	280 »
10	1.00	73 »	292 »
11	1.10	80 »	320 »
12	1.20	82 »	328 »

Majoration pour 1 roue: 12 fr.
— 3 roues: 34 fr.

Prix départ. Remise aux adhérents et bonification de transport.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 21 Janvier 1935

ANIMAUX	Amenés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette					PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra.	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra.	
Bœufs.....	3.752	3.600	5 20	4 20	3 10	6 00	3 12	2 30	1 55	3 72	
Vaches.....	2.368	2.200	5 00	3 70	2 90	6 30	3 00	2 03	1 45	4 03	
Taureaux.....	580	565	3 60	3 00	2 60	4 10	2 45	1 65	1 30	2 56	
Veaux.....	1.776	1.650	9 50	7 30	6 50	10 50	5 70	4 45	3 57	6 30	
Moutons.....	12.504	12.000	14 10	9 80	8 00	15 60	7 15	4 60	3 52	7 80	
Porcs.....	1.954	1.954	5 42	5 00	3 28	6 00	3 86	3 50	2 30	4 20	

Du Jeudi 24 Janvier 1935

ANIMAUX	Amenés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette					PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra.	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra.	
Bœufs.....	1.187	1.050	5 20	4 20	3 10	6 00	3 12	2 30	1 55	3 72	
Vaches.....	791	700	5 00	3 70	2 90	6 30	3 00	2 03	1 45	4 03	
Taureaux.....	340	320	3 60	3 00	2 60	4 00	2 45	1 65	1 30	2 48	
Veaux.....	1.610	1.400	9 90	8 20	6 90	10 90	5 95	4 67	3 80	6 55	
Moutons.....	5.965	5.600	14 10	9 80	8 00	15 60	7 15	4 60	3 52	7 80	
Porcs.....	1.918	1.915	5 58	5 00	3 28	6 28	3 90	3 50	2 30	4 40	

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 6.700. — Maine-et-Loire, 335; Sarthe, 215; Mayenne, 385; Loire-Inférieure, 115; Indre-et-Loire, 30; Deux-Sèvres, 115; Vienne, 550; Vendée, 375; étrangers, 30. — MOUTONS : 12.504. — Vienne, 305; Afrique, 160; étrangers, 701. — VEAUX : 1.776. — Maine-et-Loire, 86; Sarthe, 540; Mayenne, 12; Indre-et-Loire, 27. — PORCS : 1.954. — Maine-et-Loire, 195; Sarthe, 370; Mayenne, 20; Loire-Inférieure, 240; Indre-et-Loire, 40; Deux-Sèvres, 75; Vendée, 57.

L'Influence du mois de vèlage sur la production des Vaches laitières

Les veaux nés dans les mois d'hiver sont ceux qui se prêtent le mieux à l'élevage. Il n'est donc pas indifférent que les vaches vêlent au printemps ou en automne, puisque le rendement laitier moyen des animaux adultes est influencé par le moment de leur naissance.

Dans les milieux d'élevage les mois d'été à septembre sont considérés comme ceux qui sont le moins propices à l'élevage; on donne la préférence à ceux de décembre et de janvier; les vaches vêlant à cette époque ne donnent pas seulement le meilleur rendement au point de vue absolu, mais elles donnent également la plus forte recette nette.

En tous les cas la période la plus propice au vêlage est celle de la fin de l'automne à la fin de l'hiver, ce qui s'explique facilement. Quand la période de lactation commence en hiver, la sécrétion est déjà considérable par suite des raisons naturelles (période de vêlage rapprochée) et elle peut être maintenue à un niveau élevé, pendant une période prolongée; par une alimentation appropriée. Au moment où la vache va au pâturage la sécrétion laitière est stimulée à nouveau; il en est de même, quoique dans des proportions moindres, quand le bétail reçoit, à l'étable, du fourrage vert.

Si, par contre, la vache a vêlé en automne, elle arrive au pâturage à un moment où sa lactation touche à sa fin. Dans ce cas les fourrages jeunes et juteux ne peuvent stimuler que dans une faible mesure la sécrétion laitière. Quand, d'autre part, une vache vêle à printemps, le fait d'être en lactation fraîche et les disponibilités de fourrages verts et jeunes joignent leur action pour stimuler la sécrétion. Il arrive alors ou que l'un des deux éléments stimulants reste sans effet, ou, si exceptionnellement le rendement est fortement augmenté, que la vache se fatigue et épuise rapidement les réserves de son organisme. La vache est alors exploitée au-delà de ses moyens et cela à un tel degré que sa production diminue rapidement et que la moyenne annuelle de sa production reste inférieure quoique le rendement initial ait été très élevé.

L'été ne se recommande aucunement comme période de vêlage; en effet, aux mois de mai et de juin où l'on dispose dans l'exploitation du maximum de fourrage, les vaches qui s'approprient à vêler en juillet ou en août sont sèches. Il leur est donc impossible d'utiliser d'une façon rationnelle les disponibilités fourra-

(L'Expansion Agricole.)

Journée des Vins du Canton du Loroux-Bottreau

Organisée par le Comité spécial Cantonal des vins et le concours du Comité d'Intérêt économique et social du Loroux-Bottreau.

LE DIMANCHE 17 FÉVRIER 1935

Programme

8 h. 30 : Réception officielle à la Mairie des délégués et des membres du Jury.

9 h. à 11 h. : Opérations du Jury.

11 h. : Conférence de M. de Camiran, président du Syndicat des Agriculteurs de la Loire-Inférieure. Sujet de la Conférence : « La nouvelle loi sur les Vins ».

11 h. 15 : Réception de M. le Préfet et des Parlementaires.

12 h. : Banquet, Salle des Fêtes, sous la présidence de M. le Préfet et de M. Louis Linyer, sénateur, maire.

15 h. : Causerie par M. Chaquin, directeur du Service Agricole départemental.

15 h. 30 : Proclamation du palmarès. Distribution des récompenses et concert par l'Harmonie du Loroux-Bottreau, place de la Mairie.

A partir de 9 heures et toute la journée : Dégustation publique, place de la Mairie.

Les inscriptions pour le banquet (15 francs, Mme Veuve Paillisson, traiteur) seront reçues jusqu'au jeudi 14 février, chez M. O. Retailleau, secrétaire de la Journée des Vins.

Les discours qui seront prononcés durant le banquet pourront être entendus place de la Mairie.

Les diplômés seront adressés ultérieurement aux intéressés.

Le Comité accepte volontiers l'exposition d'appareils, machines, outils, etc., ayant trait exclusivement à la question viticole et vinicole.

Ecrire au Secrétaire.

Le Vol, l'Incendie, quelle calamité... Un Coffre-Fort "Lanaud", quelle sécurité... Un prix ridicule pour votre tranquillité... 70, Quai Duquesne - NANTES

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
2, rue Scribe, Nantes
Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

114. — VIGNOBLES et PEPI-
NIÈRES des meilleures variétés d'hy-
brides sélectionnés : Seibel blanc
n° 4986, 5409, 6980; Seibel rouge
4643, 5437, 5455, 5487, 7053, 8745,
8748, 8916, 11803; Couderc 13; Ber-
tille-Sevye 2846; très beaux plants
et boutures. Prix spéciaux par grosse
quantité. S'adresser à Auguste Fer-
rier, viticulteur, La Blanchetière, La
Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inf.).
131. — A vendre BEAUX PLANTS

DE VIGNES greffés et producteurs
directs recommandés, authenticité
et sélection garanties. S'adresser à
M. E. Girault, viticulteur-pépinieriste,
Domaine de la Ronde, à Jaunay-
Clan (Vienne).

146. — A vendre BEAUX PLANTS
DE VIGNES greffés : Muscadet,
Gros-Plant, Pinot, Colombard. Gref-
fons sélectionnés. Hybrides n° 4986,
blanc; 4643 roi des Noirs; 5455 rou-
ge; Baco rouge n° 1; Baco blanc
22 A; Bertille-Sevye 450; Noah et
Othello. — Souscription aux plants
greffés et racinés pour l'automne
1935, aux meilleures conditions pos-
sibles. S'adresser à M. Menoux Augu-
ste, viticulteur au Guineau, La
Chapelle-Basse-Mer. 36 ans d'expé-
riences en plants de vigne.

148. — A vendre PLANTS DE
VIGNES hybrides producteurs directs
racinés, en plants extras :
Blancs : Seibel 880, 4986, 5061,
5409, 6468.
Baco 22 A, Bertille-Sevye. 450,
Gaillard 157.
Rouges : Seibel 4643 (le Roi des
Noirs), 5163, 5437, 5455, 5487, 6905,
8745; Baco n° 1, Bertille-Sevye 2862,
Gaillard 2.

Greffés extras sur 3309 : Muscadet,
Colombard.
Hybrides nouveaux : Rouges :
Seibel 7053, 8745-8916.
Blanc : Seibel 10.173. Prix-courant
franco.

Authenticité garantie sur facture.
S'adresser chez A. Anneau, Le Chêne,
La Chapelle-Basse-Mer.

153. — Pépinières J. Foulonneau,
Saint-Christophe-la-Croix (Maine-et-
Loire) offrent PLANTS DE VI-
GNES greffés : Muscadet, Gros-
Plant, Pinot, Colombard,
etc.; plants extra et hybrides racinés
et greffés 4986, 4643, 5409, 6468,
7053, Baco, Bertille-Sevye, Othello,
etc., à de bonnes conditions.

10 Pommeiers, tiges 2 mètres, 10 à
12 cm. de tour, 120 fr.; 3 à 10 cm.
de tour, 90 fr. Poiriers basse tige
variés, 40 fr. Franco toutes gares.
Prix-courant franco.

160. — A vendre, BEAUX PLANTS
D'ASPERGES « Grosse hâtive d'Ar-
genteuil », plant sélectionné extra.
S'adresser Robert-Morice, à Sainte-
Lucie (Loire-Inférieure).

171. — A vendre : PLANTS DE
VIGNES greffés et racinés des meil-
leures variétés du Centre et de
l'Ouest : Seibel 5455, 4643, 4986, 890;
Baco n° 1, etc... Poteaux ardoises
toutes dimensions pour vignes sur
fil de fer; graines potagères et
arbres fruitiers, tout en choix extra.
Prix-courant franco sur demande.
F. Chesneau, horticulteur, La Ber-
nerie.

182. — A louer pour le 1^{er} novem-
bre 1935, UNE FERME de 4 hec-
tares 1/2, située en Saint-Julien-de-
Concelles. S'adresser à M. Sécher,
La Chapelle-Basse-Mer.

183. — A vendre, très belles GRIF-
FES ASPERGES « Grosse hâtive
d'Argenteuil » sélectionnées, nom-
breuses références et lettres de féli-
citations. Prix intéressant : Jouis
Félix, Pierre-Porcée, La Chapelle-
Basse-Mer (L.-I.).

3. — A vendre BELLES GRIF-
FES D'ASPERGES « Grosse hâtive d'Ar-
genteuil » sélectionnées, extra. S'a-
dresser M. Gustave Jannin, à la
Grille, St-Julien-de-Concelles (L.-I.).

6. — A vendre : 1^{er} PAILLE DE
BLÉ; 2^e BONS FAGOTS pour chauf-
fage domestique, à prendre en bor-
dure de route. S'adresser à M. Bodet,
expert-géomètre, La Boissière-du-
Doré (L.-I.).

7. — A vendre, BELLE VOITURE
ANGLAISE, avec ou sans harnais.
S'adresser chez Étienne Dupé, au
Bout des Ponts, Saint-Julien-de-
Concelles (L.-I.).

8. — A louer pour le 1^{er} novembre
1935, une PETITE FERME de huit
hectares et demi, située à la Bar-
berie, près Longchamp, sur le bord
de la route de Rennes, Nantes.
S'adresser à M. le Supérieur du
Grand Séminaire de Nantes.

9. — Les Pépinières « Perrau-
leclerc et Clémot », Montrevault
(M.-et-Loire) offrent tous PLANTS
DE VIGNE, greffés et directs. Prix-
courant sur demande. Authenticité
garantie. Maison de confiance, la
plus ancienne de la région (fondée
en 1816).

10. — A louer, à prix d'argent,
FERME de 17 hectares, située à
12 kilomètres de Nantes, en bordure
de route, comprenant terre labou-
rable, prés, et un peu de vigne à
faire à moitié fruit. Libre le 25 avril
1935. S'adresser au Syndicat.

DEMANDES

132. — MENAGE sans enfant
cherche place garde, jardinier toutes
maisons. Bonnes références. S'adresser
au Syndicat.

2. — MENAGE jardinier, toutes
maisons, 46-45 ans, femme cuisine, mé-
nage ou basse-cour. Très bonnes ré-
férences. S'adresser au Syndicat.

5. — Recherche JEUNE SER-
VANTE (environ 16 ans), pour
aider au ménage et à l'entretien de
l'aplan, angora, dans une importante
ferme d'élevage située en Carquefou
(14 km. de Nantes). Suis acheteur
faucheur et rouleur métallique, un
cheval d'occasion en bon état. Ecrire à
M. Rochat, 8, rue du Roi-Albert,
Nantes.

6. — On demande UN MENAGE,
jardinier, femme basse-cour et les-
sive. Bonnes références. S'adresser
au Syndicat.

7. — MENAGE 35 et 40 ans, deux
jeunes garçons, cherche place à hom-
me jardinier (fleurs et légumes) et
femme toutes mains. Recommandé
par maîtres. S'adresser au Syndicat.

8. — JEUNE SERVANTE demande
place en Bretagne, campagne de
préférence, dans famille catholique
et sérieuse. S'adresser Marquis de
Gouville, Sarzeau (Morbihan).

9. — JEUNE MENAGE cherche
ferme en métayage, toute montée,
de 15 à 20 hectares. Sérieuses ré-
férences. S'adresser au Syndicat.

10. — On demande TONNELIER
et AIDE-MAGASIN, pouvant avoir
logement. S'adresser le matin chez
M. T. Grégoire, Vins, à Beaulieu,
Vertou (Loire-Inférieure).

Prix-Courant (DETAIL)

Alimentation du Bétail

Remoulages de fèves.....	47 »
Riz Saigon n° 1.....	très variable
Brisures de Riz.....	64 »
Issues de Riz.....	52 »
Farine de Manioc.....	55 »
Farine « Le Titan » pour pores et bovins, les 100 kil. départ.....	68 »
Farine Arachide « Armor » qualité courante.....	72 »
qualité extra-blanche.....	80 »
Farine « Kystett ».....	165 »
Farine lactée T. T.....	175 »
Mais pour volailles.....	au cours
Tourteau amélioré Chepteline	79 »

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE
Provende « Sucraff » n° 1..... 67 »
— « Sucraff » n° 2..... 65 »

ALIMENTATION DES BOEUFs
VACHES ET VEAUX

Optima lait :
cordon vert..... logé 75 »
cordon rouge..... logé 88 »

Optima veaux d'élevage :
cordon vert..... logé 75 »
cordon rouge..... logé 88 »
Optima engraissement :
pour bœufs..... logé 84 »
« arine lactée Optima »
pour veaux, le sac de 5 kil..... 11 »
Quantité importante, nous consulter.

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet n° 1, 40 %
avoine, 35 % mélassé, logé
Aliment « Le Picotin », pour
chevaux de campagne (suc-
cédané, avoine, tourte.) logé
84 »

ALIMENTATION DES PORCS

Optima pour engraissement
des porcs..... 80 »
Optima pour porcelets et
truies..... 100 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-
Saint-Joseph ou pris à l'usine.

Provendeine

Pour l'élevage des porcelets et
engraissement des porcs, 14 fr. la
boîte, pris au Syndicat.

Aliments pour Volailles et Lapins

Farine de poissons..... 140 »
Granulé condensé..... 105 »
Grande Pondeuse..... 110 »
Farine de viande..... 140 »
Poudre d'os verts..... 90 »
Coquilles huîtres broyées..... 60 »
Les 100 kilos logés, en sacs de
50 kilos, sur wagon Nantes.

Aliments mélassés

Mélassé Say..... 69 »
Son mélassé Say..... 66 »
Paille mélassée Say, 50 %..... 60 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-
Gobelins et Pont-d'Ardes.

Société anonyme "Ovox"

Boulettes « OVOX » n° 1 pour
pondeuses..... 117 »
N° 2 pour sujets en crois-
sance..... 125 »
N° 2 bis, pour poussins..... 145 »
N° 2 ter, pour poussins..... 125 »
N° 3, pour poules en mue..... 125 »
Coquilles d'huîtres, logées..... 61 »
Boulettes « LAPOX », logées..... 102 »
Farine de viande, logée..... 180 »
par 50 kilos, majoration : toiles
facturées 2.50 non reprises.

Savons

Croix d'Or..... 240 »
G. H. B..... 215 »

Sulfate de Cuivre

Sulfate de cuivre anglais..... 123 »
Sulfate de cuivre français..... 119 »
Par quantités de 500 kilos et plus,
nous consulter, ferons des prix
spéciaux.

Chemins de Fer de l'Etat

UNE BONNE NOUVELLE

Depuis le 11 janvier 1935, tant en
grande qu'en petite vitesse, les prix
de transport, par wagons complets,
applicables aux veaux, pores, moutons,
expédiés d'une gare quelconque à une
gare quelconque d'un grand réseau
sont réduits dans des proportions s'éle-
vant jusqu'à 50 %.

Pour tous renseignements complé-
mentaires, consultez les Services du
l'Inspection Commerciale des Chemins
de Fer de l'Etat, 13, rue d'Amsterdam,
Paris.

INSTITUT DENTAIRE NATIONAL

Qu'apprécient les gens de la campagne ?

De tout temps, les gens de la campagne ont péniblement gagné l'argent
à la sueur de leur front.

Par contre, lorsqu'ils veulent obtenir les choses indispensables, ils sont
obligés de décaisser beaucoup d'argent.

Mieux que tous autres, dans ces conditions, ils apprécient les prix qui
l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL met volontairement à leur portée parce
qu'ils les comparent avec ceux qu'ils payaient précédemment.

Nous rappelons que ces tarifs officiellement pratiqués sont les suivants :

Extraction, la première dent..... 3 fr.
les autres..... 4 fr.

Plombages..... 12 fr.

Dentier, la dent..... 16 fr. 65

Exemple :

Dentier 10 dents, 2 crochets..... 203 fr. 15

Dentier complet, haut et bas..... 499 fr. 50

Les Assurés sociaux sont remboursés 80 % de ces tarifs.

Tous les soins et travaux présentent les garanties de l'INSTITUT
DENTAIRE NATIONAL.

(A suivre)

FEUILLETON DU Bulletin 46

LA CHATAIGNERAIE

Grand Roman inédit

PAR

MAX DU VEUZIT

— Je vous en prie, Solange ; dites vite
franchement, ce que vous avez contre
moi. De vous à moi, il ne faut pas laisser
subsister le plus petit nuage ni la moindre
arrière-pensée... Il est impossible que
l'un de nous deux puisse avoir contracté
volontairement un tort vis-à-vis de l'autre.

— C'est aussi ce que je croyais jusqu'à
ce jour... j'avais en vous une confiance
aveugle.

— Mais il vous faut toujours l'avoir
cette confiance en moi ! Solange, expliquez-
vous, je vous en prie. Est-il possible que
vous me supposiez capable de quelque
chose de désobligeant vis-à-vis de vous.

— Alors, pourquoi ? volontairement ?
mal-à-propos ?

— Trompée ? Volontairement ? Oh,
Solange !

Quelle ardente supplication passait dans

sa voix en cet instant ! Elle eut ému une
femme moins éprise que moi. Cependant,
je me raidis, tenant cette fois à aller
jusqu'au bout, à connaître toute la vérité.

— Vous avez appuyé un mensonge de
votre parole d'honneur, repris-je impitoyable-
ment.

— Moi.

Il était subitement devenu très pâle.

— Vous m'avez affirmé que vous ne con-
naissiez pas mon père et qu'il n'avait pas
fait partie de votre expédition aux sources
du Nil.

— Est-ce bien cela que je vous ai affir-
mé ? fit-il paraissant soulagé.

— Oh, vous n'allez pas jouer sur ses
mots ! protestai-je.

— Justement, rappelez-vous. Je vous ai
donné ma parole qu'aucun de mes com-
pagnons n'avait péri là-bas.

— Ensuite ?

— Ensuite qu'aucun d'eux ne portait le
nom de Borel.

— Et aujourd'hui, vous êtes prêt à me
répéter cela ?

DOCKS DE L'OUEST

MAGASINS BLEUS
600 Succursales dans 10 Départements

EPICERIE

Articles en Réclame du 1^{er} au 28 Février

CONFITURE Abricots, pur fruit, pur sucre, au lieu de 3,50 le 1/2 kg. 3 15
BISCUITS « Celtique », Mélange de choix, le 1/2 grande boîte avec 40 timbres... 8 50

POUR LA CHANDELEUR

FARINE DE FROMENT, au lieu de 1,10 le 1/2 kg. 0 90
GRAISSE VEGETALE « Cocose », au lieu de 5 fr. le pain de 1 kg. 4 50
au lieu de 2 60 le pain de 500 gr. 2 35

ARTICLES RECOMMANDÉS

CHOCOLAT « Pedro », pur cacao et sucre, la tabl. 250 gr. 2 25
CHOCOLAT Boya, lait et noisette, la tabl. 3 30 et... 1 80
PATES Bertrand, les 250 gr. 1 25
SARDINES à l'huile extra, avec son ticket, les 250 gr. 1 50
le 1/16 boîte, 1 10
le 1/4 boîte 18 m/m, 1 60
le 1/4 boîte 22 m/m, 2 20
le 1/2 boîte, 3 75
SARDINES à l'huile d'olive, le 1/8 boîte, 1 90
le 1/4 boîte 25 m/m, 2 90
ROYANS à la Ravigote, le 1/4 obole, 2 90

ANANAS en tranches, la boîte, 7 25
ABRICOTS au sirop, la grande boîte, 8 50
la 1/2 boîte, 4 75
BISCUITS « Celtique », Mélange fin, 1 1/2 kg, 4 50
Dessert « Congolais », 5 50
Sablé « Coq Breton », 5 75
Boudoirs « Celtique », la b., 2 20
Massepains, 2 20
Magdeleinettes, 2 15
Petit Beurre Nantais, le p., 1 30
BONBONS CONTRE LE RHUME, Gomme, 1.100 gr., 1 50
Pastilles Goudron, 1 50
Pistaches candies, 1 50
Pâtes pectorales, 1 25
Pâte de réglisse coupée, les 100 gr., 1 25

VINS - LIQUEURS

Articles en Réclame du 1^{er} au 28 Février

ROYAL KADA, grand vin, moelleux, fruité, 13° au lieu de 3 75 la bout. 75 centil. (nu)... 3 25
GUIGNOLET « Celtique », délicieuse liqueur, au lieu de 17 » le litre (nu)... 16 »

ARTICLES RECOMMANDÉS

CASSIS de Dijon 16°, le litre (nu), 15 »
TRIPLE SEC « Continental », le litre (logé), 27 »
KIRSCH fantaisie 30°, le litre (nu), 15 50
COGNAC Radjah, la b. (nue), 19 »
MALAGA extra-vieux 19°, la bout. (nue), 11 50
PORTO « Excelman » 20°, blanc ou rouge, Porto de grande marque, la b. (nue), 18 »
RHUM SAINT-BART 46°, vieux, Martinique, le meilleur des Rhums fins, le litre, 25 »
le 1/2 litre, 13 50
le 1/4 litre, 7 »
(verre en plus)

MERCERIE - MENAGE

Articles en Réclame du 1^{er} au 28 Février

COTON HYDROPHILE, au lieu de 0 45 le paquet de 25 gr. 0 30
au lieu de 0 80 le paquet de 50 gr. 0 60
au lieu de 1 60 le paquet de 100 gr. 1 20
avec son ticket prime, au lieu de 2 », le paquet de 140 gr. 1 60

Pour la mise en bouteilles de vos Vins

BOUCHONS cylindriques, n° 6, au lieu de 4 95 le cent, 4 »
n° 8, 7 45, 6 »
n° 9, 9 45, 7 50
extra, 13 95, 10 50
CLEFS pour barriques (bois blanc), 6 p., au lieu de 0 95, la clef, 0 70
6 p., au lieu de 1 05, la cl., 0 80
7 p., au lieu de 1 15, la clef, 0 90
CLEFS pour barriques (bois), 6 p., au lieu de 1 50, la clef, 1 25
6 p., au lieu de 1 65, la cl., 1 40
7 p., au lieu de 1 85, la clef, 1 55
BOUCHE-BOUTEILLE, au lieu de 5 95, en réclame, 4 95
BROSSE A BOUTEILLE, au lieu de 1 95, en réclame, 1 75
CIRE A BOUTEILLE, au lieu de 1 50, le pain, 1 35

ARTICLES RECOMMANDÉS

LAINE étain, la pelote 50 gr. 1 50
métrinos, 2 50
extra, 3 »
PANTOUFLES drap noir, semelles tissées 3 chaînes, femme, 4 75
homme, 6 70
PANTOUFLES drap fantaisie, semelles tissées, enfant, 3 25
fillette, 4 »
femme, 4 75
CARTABLE cuir pour fillette, très solide, 12 »
MUSSETTE cuir p° garçonnnet, très résistant, 12 »
BOUTONS pression noirs et blancs, taille 0, 1 et 2, la douz., 0 45
Ces prix sont susceptibles de variation en raison de l'instabilité des cours

OIGNONS. — Les affaires manquent d'entrain. Aux 100 kilos, wagons départ, marchandise logée : Auxonne, 55 ; Luc, 45 ; Roscoff, 40 ; Saint-Brieuc, 48 ; La Flèche, 60 ; Charleville, 32 ; La Ferté, 65 ; Verberie, 65 (no-animal) ; Mazé, 65.

PAILLÉS ET FOURRAGES
Paris : Marché libre.

On cote par balles pressées, haute densité, aux 100 kilos, départ Centre, Ouest, Nord :
Paille de blé, 14,50 à 15,50 ; d'avoine, 14,50 à 15,50 ; d'orge ou escourgeon, 14 à 15.
Foin, 30 à 32 ; Luzerne, 32 à 35 ; Trèfle, 30 à 31.

LEGNES SECS
Paris, le 23 janvier.

On cote aux 100 kilos logés départ : Lingots, Nord, 350 ; Vendée, 315 ; Bourgogne, 280 ; Landes, Pyrénées, 24 ; Flageolet Nord, 285 ; Cocos Landes Pyrénées, 220 ; Plats Midi, nature 210, gros 230, extras 230, Chevières Arpajon, Bourdon extras, 450 à 470 ; ordinaires, 380 à 410 ; Faverolles, 340 ; 100 ; Fois ronds, Nord, 155 ; Décortiqués, 235 ; Lentilles vertes du Puy, 325.

Fourrages
On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :
Paille de blé 1934 :
pressée, 245
bottes, 220
Foin nouveau, les 500 kilos 160 à 190 suivant région et qualité.

Cours des Vins
Muscadet 1934, 275 à 325
Gros-Plant 1934, 120 à 170
Sauternes 1934, 110 à 140
Noah 1934, 90 à 100

MARCHÉS REGIONAUX

NANTES (Talensac)
Le demi-kilo :
Bœuf, — 1^{re} catégorie, 5 à 10 fr. ;
2^e cat., 1,50 à 2 fr. ; 3^e cat., 0,25 à 1 fr. 50.
Veau, — 1^{re} catégorie, 4,50 à 8 fr. ;
2^e cat., 4 à 4,50 ; 3^e cat., 3,50 à 4 fr.
Moutons, — 1^{re} catégorie, 9 à 10 fr. ;
2^e cat., 7,50 à 8,50 ; 3^e cat., 3 fr.
Porc, — 3 fr. 50 à 6 fr.
Beurre, — 7 à 8 fr.
Oufs, — La douzaine, 6 à 7 fr.
Lapin, — 5 fr. 50.
Poulets, — 5 fr. 50 à 6 fr.

ANGENIS
Poulets, le demi-kilo, 3,50 à 4 fr. ;
oies, 3 à 3,50 ; pigeons, la couple, 8 à 10 fr. ; lapins, le demi-kilo, 2 à 2,75 ;
œufs, la douzaine, 5 à 5,25 ; beurre, le demi-kilo, 5,50 à 6,50. Veaux, le kilo, 4 à 5 fr. ; porcs, 3,45 à 3,55 ; porcs de lait, 70 à 100 fr.

RECHERCHE pour Nantes en association, personne seul, ou ménage actif, pour commerce concernant la culture. Gros bénéfices assurés. Ecrite C. N., Publicité Ouest, n° 9091.

CIDRE
COLORE - BONIFIE
CONSERVE - CLARIFIE
MALADIES GUÉRIES
PAR LES
PRODUITS GATE
EXPOSER LA VRAIE MARQUE
Pharm. et E. GUILCHÈRE - St-Lô

Dépôts : Pharmacies Orion, à Nozay ; Prevost, à Héric ; Sicaud, à Fay-de-Bretagne ; Garnier, à Pont-Château ; Alain Lagat, à Savenay ; Thibault, à Saint-Mars-la-Jaille ; Turpin, à Nort-sur-Erdre ; Leroux, à Plessé.

VIGNES
Les meilleurs plants
Pépinières les plus importantes du Massonnais sous le contrôle de l'Etat
Plants greffés pour toutes régions. Exportation directe les plus recommandables. Souches greffées. Arbre fruitier.
ETABLISSEMENTS VITICOLES
OL. LÉTOURNEAU, Propriétaire, Malve à Buzay (Sarthe-Loire)
Maison de confiance garantissant l'authenticité de tous ses produits sur facture. Catalogue prix courant franco. Téléphone n° 1

PÉPINIÈRES
J. BECIGNEUL
48, Rue des Hauts-Pavés - NANTES
Téléphone 110-74
Tous ARBRES et ARBUSTES
Catalogue franco sur demande

N'achetez pas vos
MEUBLES
DOCKS DU MOBILIER
11, Rue de Flandres
NANTES
Le plus Grand Choix Les Meilleurs Prix

QUE VOUS SOYEZ
ACHETEUR !...
D'UNE ECREMEUSE
D'UNE MACHINE A COUDRE
D'UN TANDEM
D'UNE BICYCLETTE

Course
Route
Dame ou Enfant

Une seule Marque
mais la Meilleure

STELLA

La plus connue
La plus appréciée

Catalogues - Renseignements
Liste des Représentants
FONTENEAU, Fabricant
21, Chaussée de la Madeleine, NANTES
En vente chez tous les AGENTS
de la marque STELLA

CANDÉ, 21 janvier.

Orge, 55 à 60 fr. les 100 kilos ; avoine, 55 à 60 fr. Paille, 230 à 240 fr. les 1.000 kilos. Poulets, 18 à 26 fr. la couple ; canards, 18 à 24 fr. ; poules, 22 à 28 fr. ; oies courantes, 28 à 35 fr. ; oies grasses, 5 à 5,50 le kilo ; lapins, 8 à 12 fr. pièce ; pigeons, 7 à 9 fr. la couple ; œufs, la douzaine, 5,50 à 6 fr. ; beurre, la livre, 6 à 7 fr.

Porcs gras, le kilo, 3,50 à 3,75 ; porcs maigres, 120 à 160 fr. pièce ; porcelains, 55 à 90 fr. pièce.

CHATEAUBRIANT, 23 janvier.
Blé, 65 fr. ; avoine, 60 à 65 fr. ; seigle, 65 à 70 fr. ; orge, 60 à 65 fr. ; sarrasin, 65 à 70 fr. ; son, 55 à 60 fr. Les 500 kilos : paille de blé, 120 à 130 fr. ; foin, 190 à 200 fr.

Cidre ordinaire, la barrique, 65 à 70 fr. ; 1^{re} qualité, 70 à 80 fr. Pommes de terre, les 100 kilos : saucisses, 50 à 60 fr. ; autres variétés, 35 à 40 fr.

La pièce : poulets, 7,50 à 12 fr. ; poules, 9 à 12,50 ; canards, 8 à 12 fr. ; pigeons, 4 à 5 fr. ; lapins, 10 à 12 fr. ; Beurre ordinaire, le kilo, 10 à 11 fr. ; beurre fin, 12 à 14 fr. ; œufs, la douz., 4,75 à 5,25.

Beufs de travail, 2.000 à 2.500 fr. la paire ; bœufs gras, 1,75 à 2,25 le kilo ; vaches laitières ou amouillantes, 1.000 à 1.400 fr. ; vaches grasses, 1,25 à 1,50 le kilo ; génisses, 800 à 1.200 fr. ; veaux gras, 3,50 à 3,75 le kilo ; moutons, 3,75 à 4 fr. ; porcs de lait, 60 à 90 fr. la pièce ; porcs maigres, 150 à 200 fr. ; porcs gras, 3,50 à 3,60 le kilo.

BLAIN, 23 janvier.
Blé, 72 à 75 fr. ; farine, 135 à 145 fr. les 100 kilos ; sons, 49 à 54 fr. ; seigle, 58 à 63 fr. ; orge, 59 à 64 fr. ; avoine, 56 à 60 fr. ; sarrasin, 59 à 65 fr.

Fourrages : Paille, 115 à 130 fr. les 500 kilos ; foin, 170 à 210 fr. — Pommes de terre, 40 à 55 fr. suivant espèce. Cidre, 70 à 85 fr. la barrique de 220 litres (droits de circulation en sus) ; au détail, 0,75 le litre. — Beurre de laitier, 8,50 à 9 fr. le demi-kilo ; beurre ordinaire, 7,50 à 8 fr. ; œufs, 5 à 5,50 la douzaine ; lait, 1,20 le litre. — Poulets et poules, 18 à 28 fr. la couple (4 à 4,50 la livre viv) ; canards, 10 à 20 fr. pièce ; oies, 18 à 25 fr. ; lapins, 6 à 20 fr. (4 à 4,50 le kilo viv) ; pigeons, 8 à 10 fr. pièce. — Bétail sur pied : Bœuf (gras et maigres), 1,50 à 2,10 le kilo ; vaches, 1,30 à 1,65 ; tau-

reaux, 1,30 à 1,65 ; génisses grasses, 1,90 à 2,25 ; veaux, 3,75 à 4,50 ; porcs gras, 3,20 à 3,50 ; courants, 1,50 à 2,00 fr. pièce ; porcelets de six semaines à trois mois, 65 à 140 fr.

NOZAY, 21 janvier.
Beurre ordinaire, le kilo en gros, 13 fr. ; beurre fin, au détail 14 à 14,50 ; œufs, la douzaine, 5 fr. ; Pommes de terre, 45 à 60 fr. les 100 kilos, suivant variété. Cidre ordinaire, la barrique, 70 à 75 fr. ; 1^{re} qualité, 80 à 90 fr. ; droits en sus. Animaux de boucherie, le kilo sur pied, bonne qualité moyenne : bœuf, 1,50 à 2 fr. ; vache, 1 à 1,50 ; veau, 3 à 3,50 ; mouton, 4 à 4,25 ; porcs gras, 3,15 à 3,30.

Porcelets laitons de six à huit semaines, 65 à 90 fr. ; les beaux jusqu'à 95 ou 100 fr. ; porcelets de deux à trois mois, 100 à 140 fr. ; courants de deux à trois mois, 150 à 200 fr.

GENESTON
Poulets, la couple gros 30 à 34 fr. ; moyens 25 à 30 fr. ; petits 18 à 25 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 12 fr. ; œufs, la douzaine, 5,50 ; beurre, la livre, 6,25.

Tôt ou tard le constipé est frappé par l'appendicite

C'est une scène qu'on peut voir tous les jours : un quartier en émoi ; une ambulance arrêtée ; deux infirmiers en blouse blanche y chargent avec précaution une civière où repose un malade terreux, aux yeux pleins de fièvre et d'angoisse... Renseignez-vous, on vous répond : « appendicite ! crise grave... hôpital... opération urgente ! » Et vous ne manquez pas de vous dire : « Comment se peut-il que cette maladie à peine connue autrefois, fasse aujourd'hui des victimes en pareil nombre. »

La raison en est simple. Autrefois, on vivait de façon plus saine, plus naturelle, on ne restait pas enfermé onze mois et demi sur douze dans la ville et huit heures par jour dans un atelier, un bureau ou un magasin... on prenait davantage d'air et de mouvement ; on ne se fatiguait pas autant, on ne se « rongait pas les sangs » et la constipation était très rare. Aujourd'hui c'est devenu un véritable fléau ! On peut dire que tout sédentaire, tout citadin moderne, est un constipé, donc un malade, et qui ne pense pas à se soigner comme tel. Pourquoi nos contemporains attendent-ils d'en arriver là au lieu de soigner leur constipation, d'aider leur organisme à se débarrasser régulièrement de ses déchets,

Etant atteint de constipation opiniâtre avec boutons, et rougeurs au visage et ayant en vain essayé quantité de produits sans effet jusqu'à ce jour, j'ai eu recours, après avoir vu l'annonce sur le journal, à votre merveilleuse Tisane des Chartreux de Durbon.

Je n'ai eu qu'à me louer de ses bienfaits car depuis je suis débarrassé de mes maux et j'ai recouvré la santé ; aussi à chaque saison je n'oublie pas d'en faire une cure. Je vous autorise à publier ma lettre afin de faire connaître ce dépuratif à tous ceux qui, comme moi, ont souffert.

A. LAFONT,
voyageur de commerce,
29, Grande Rue, à Jallieu (1^{re}stère).

Tisane, le flacon, 14 50
Baume, le pot, 6 95
Pâtes, l'étui, 6 50
Dans les Pharmacies.
Renseignements et attestations, Lab. J. BERTHIER, à Grenoble

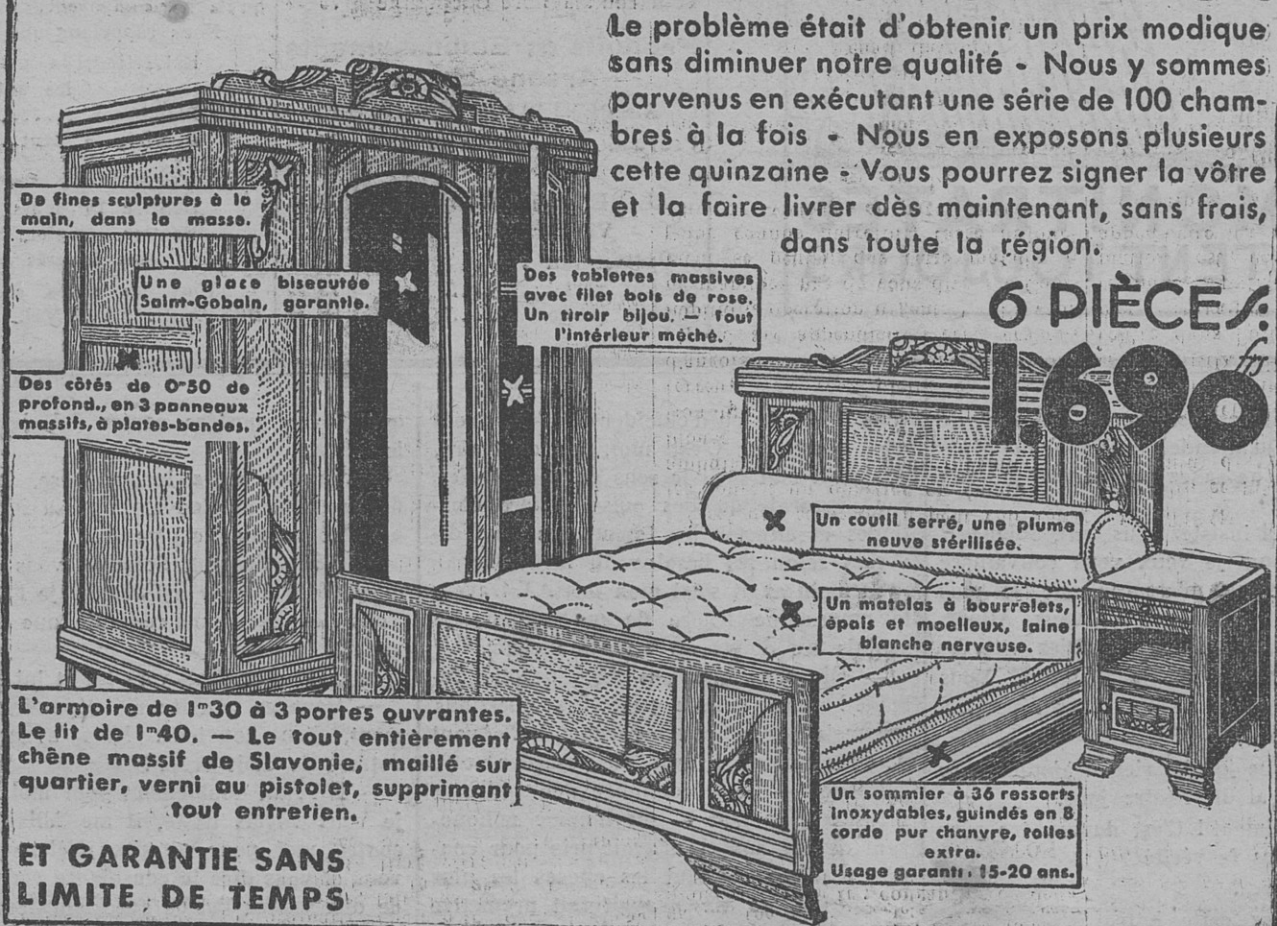
ONIA
UN ENGRAIS DE PRINTEMPS

LE NITROPOTASSE

41,50 D'ELEMENTS UTILES
TOULOUSE

une bonne chambre !

Le problème était d'obtenir un prix modique sans diminuer notre qualité - Nous y sommes parvenus en exécutant une série de 100 chambres à la fois - Nous en exposons plusieurs cette quinzaine - Vous pourrez signer la vôtre et la faire livrer dès maintenant, sans frais, dans toute la région.



6 PIÈCES
1690

L'armoire de 1'30 à 3 portes ouvrantes. Le lit de 1'40. — Le tout entièrement chêne massif de Slavonie, maille sur quartier, verni au pistolet, supprimant tout entretien.

ET GARANTIE SANS LIMITE DE TEMPS

Les plus belles chambres chêne

E. Lefroid
RUE BARILLIÈRE, NANTES / 30, QUAI PENTHIÈVRE
Place de Lorraine - ANGERS - 16, Rue d'Alsace

Visitez notre rayon au 3^e étage